



Août 2025



Judith Guérin
Coordonnatrice aux activités de prévention

judith.querin@farpbq.ca



Émilie Chevrier
Avocate aux activités de prévention

emilie.chevrier@farpbq.ca

Comprendre et accompagner la clientèle neurodivergente

En collaboration avec M^e Fanie Pelletier
et
M^e Chloé Surprenant¹

Pour les juristes, la communication constitue l'un des fondements essentiels de la relation de confiance avec la clientèle. Cependant, lorsque le client ou la cliente est une personne neurodivergente, des différences dans sa manière de traiter l'information, d'interagir ou de s'exprimer peuvent entraîner des décalages dans la compréhension mutuelle.

Si l'avocat ou l'avocate ne s'adapte pas de manière adéquate à ces particularités, les risques en matière de responsabilité professionnelle peuvent s'en trouver accrus. D'où l'importance de sensibiliser les juristes à la nécessité d'ajuster leur pratique lorsqu'ils ou elles interagissent avec une clientèle neurodivergente.

Ce texte propose quelques repères pour mieux comprendre ce qu'est la neurodivergence avant d'explorer des pistes concrètes pour mieux répondre aux besoins de cette clientèle.

Cela dit, quelques mises en garde s'imposent quant à l'interprétation à donner à ce texte :

- (1) Il ne vous appartient pas de poser un diagnostic de neurodivergence. En ce sens, présumer ou attribuer une étiquette sans fondement peut non seulement créer un malaise, mais aussi éroder le lien de confiance. Ainsi, ne présumez pas d'une condition neurodivergente; en cas de doute et si vous jugez cette information potentiellement pertinente, parlez-en en toute transparence avec votre client ou votre cliente, en

¹ M^e Fanie Pelletier est avocate au Barreau du Québec où elle occupe le poste de conseillère à l'équité au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

M^e Chloé Surprenant exerce principalement en droit criminel, en droit pénal et en droit animalier au sein du cabinet Morasse Avocats. Elle possède également une solide expérience dans la représentation de personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et/ou une déficience intellectuelle.

lui indiquant pourquoi cela pourrait être utile dans le cadre de votre mandat.

- (2) Il ne s'agit pas d'une typologie exhaustive de comportements à adopter auprès d'une personne neurodivergente. De fait, deux personnes ayant un même diagnostic pourraient avoir des limites, des forces et des besoins différents. Autrement dit, la neurodivergence regroupe une grande diversité de profils et nécessite une approche adaptée à chaque personne.

Qu'est-ce que la neurodivergence?

Le Grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française définit le terme neurodivergent comme une « personne dont le fonctionnement neurologique est atypique, souvent en raison d'un trouble neurodéveloppemental ».²

Aussi, les troubles neurodéveloppementaux désignent des « troubles comportementaux et cognitifs qui surviennent au cours du développement et entraînent alors des difficultés importantes dans l'acquisition et l'exécution de fonctions intellectuelles, motrices, langagières ou sociales spécifiques ».³

Ces troubles développementaux peuvent inclure, entre autres, les personnes ayant le trouble du spectre de l'autisme, le trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité et le Syndrome de Gilles de la Tourette. Les personnes dyslexiques ou dyscalculiques sont également considérées comme étant neurodivergentes.⁴

En contexte juridique, la personne neurodivergente peut vivre des défis particuliers : traitement de l'information plus lent, évitement du contact visuel, réponses erronées à des questions dans le but de plaire, difficultés à s'orienter dans le temps, difficultés à garder le silence, incompréhension du langage non verbal, etc.⁵

Comment accompagner une clientèle neurodivergente : pistes de réflexion pour les juristes

- (1) Mise en œuvre d'une approche individualisée

Dans votre rôle de leader collaboratif, vous devez prendre conscience de vos biais, idées préconçues et préjugés, et ne pas les laisser interférer avec votre mandat. Ceci implique d'éviter les généralisations et d'accorder une attention réelle aux besoins et au fonctionnement de la personne neurodivergente.

² Office de la langue française, personne neurodivergente, Grand dictionnaire terminologique, en ligne : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26556691/personne-neurodivergente> (page consultée le 11 juillet 2025).

³ Organisation mondiale de la santé, Troubles mentaux, 8 juin 2022, en ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-disorders> (page consultée le 11 juillet 2025).

⁴ *Ibid.* Voir aussi Association québécoise des neuropsychologues, en ligne : <https://aqnp.ca/documentation/developpemental/le-spectre-autistique/> (page consultée le 14 juillet 2025).

⁵ Autisme Montérégie, Autistes et non-autistes – Mieux se comprendre, version révisée 2023, p. 45, en ligne : <https://www.autismemonteregie.org/images/Publications/guide-autistes-et-non-autistes-2023.pdf> (page consultée le 11 juillet 2025). Voir aussi Guillaume Ouellette, Le phénomène de judiciarisation en DI-TSA, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), en ligne : <https://cremis.ca/publications/dossiers/di-tsa-et-justice-penale/visionnez-toutes-les-capsules-vidéos/> (page consultée le 11 juillet 2025).

Ainsi, posez des questions ouvertes, validez les besoins de la personne puis adaptez votre approche plutôt que d'appliquer un « livre de recettes ».

Bien connaître votre clientèle peut impliquer, pour certains domaines de droit particulier, de demander l'accès à son dossier médical. Par exemple, en droit criminel, il peut être pertinent de demander une copie du dossier médical, tant pour l'analyse des questions de fond qu'au stade de la peine. Certains facteurs qui peuvent d'abord apparaître comme aggravants prennent un tout autre sens lorsqu'ils sont replacés dans le contexte du fonctionnement neurologique de la personne concernée. Dans cette optique, votre rôle comprend aussi celui d'informer et de sensibiliser les autres intervenants judiciaires à ces réalités.

(2) Explications quant aux rôles des intervenants ou intervenantes et du processus judiciaire⁶

À l'instar de vos autres mandats, explicitez à votre clientèle son rôle, le vôtre, mais aussi celui des autres membres du système de justice (par exemple, l'avocat ou l'avocate de la partie adverse ainsi que le ou la juge). Pour certaines personnes neurodivergentes, ces explications revêtiront une importance prépondérante.

Au besoin, résumez les principales étapes du dossier par écrit. Dans certains cas, illustrer les étapes sur une ligne de temps pourrait s'avérer bénéfique pour aider la personne à conceptualiser les principales étapes à franchir.

Dans le même sens, il peut être bénéfique de dessiner le croquis d'une salle de cour en indiquant le positionnement des parties et du personnel afin de diminuer le stress en lien avec une audition.

(3) Communications verbales et non verbales

Utilisez un langage clair, concis, direct. Évitez le jargon juridique, le sarcasme, les jeux de mots ou les doubles sens qui risquent de ne pas être compris.⁷

Pour valider la compréhension, invitez la personne à reformuler vos propos et posez des questions ouvertes.

Dans cette ligne de pensée, assurez-vous de poser des questions dans l'ordre chronologique de la survenance des faits afin de l'aider à mieux articuler sa version⁸.

Certaines personnes apprécient recevoir un plan du déroulement de la discussion afin de mieux suivre la conversation.

Portez attention à votre ton de voix, au rythme de la conversation ainsi qu'à votre langage corporel. Par exemple, une communication verbale peut être

⁶ Inspiré de [Voyons voir... Un guide du système de justice pénale](#), 2e éd., 2012, préparé par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick et le Ministère de la sécurité publique Services aux victimes.

⁷ Autisme Montérégie, *préc.*, note 5, p. 19.

⁸ Département de la santé et ministère de la justice du Royaume-Uni, Positive Practice – Positive Outcomes : A Handbook for professionals in the Criminal Justice System working with Offenders with Learning Disabilities, 2011, p. 33, en ligne : https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2023/04/Justice_DITSA_Ressource_11_Handbook-for-Professionals-in-the-Criminal-Justice-System-Working-with-Offenders-with-Learning-Disabilities-.pdf (page consultée le 11 juillet 2025).

difficile à comprendre pour une personne neurodivergente en raison d'un rythme ou d'un changement trop rapide de sujet.⁹

(4) Planification des rencontres

Planifiez la date d'une rencontre puis effectuez un rappel pour confirmer la présence de votre client ou votre cliente.

En raison de particularités sensorielles, certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à se concentrer sur la conversation. Ainsi, préférez un lieu calme, sans bruit ni lumière vive pour vos rencontres.¹⁰

Dans la mesure du possible, prévoyez les rencontres au même endroit, ce qui peut créer un sentiment de sécurité et de familiarité pour la personne.¹¹

Planifiez plus de temps que ce qui serait normalement nécessaire pour aborder le sujet de votre réunion. Cela permettra à votre clientèle de poser l'ensemble de ses questions et d'obtenir des réponses complètes.

Offrez et accordez des pauses au besoin afin de permettre à la personne de se reposer de certains stimulus et d'assimiler l'information.

Demeurez à l'écoute du langage non verbal de votre clientèle et, en cas d'incertitude, posez des questions afin de vous informer de son état, puis ajuster votre intervention en conséquence.

En terminant, il peut être utile de suggérer à la clientèle d'être accompagnée d'une personne de confiance lors des rencontres ou à la Cour. Le cas échéant, vous devez vous assurer du consentement de votre client ou de votre cliente afin de préserver le secret professionnel.¹²

(5) Documentation du dossier

À l'instar de vos autres dossiers, rédigez une convention de mandat et d'honoraires puis fournissez une estimation des coûts anticipés dans le dossier. Rappelons que le Barreau du Québec a publié sur son site Internet un modèle de [convention de mandat et d'honoraires](#) en langage clair.

En cours de mandat, si vous constatez que les besoins du client ou de la cliente nécessitent de réviser l'estimation initiale des coûts de vos services professionnels, faites-le promptement et avisez la personne concernée.

Également, consignez par écrit les instructions reçues de votre clientèle, les décisions stratégiques prises et celles qui ont un impact sur les attentes, les délais ainsi que le budget.

(6) Reconnaissance de ses limites

Vous êtes soumis à des devoirs de compétence, de prudence et de diligence.¹³ Cela implique, entre autres, de ne pas empiéter sur les actes réservés à d'autres professions et de diriger votre clientèle vers les ressources appropriées lorsque la situation l'exige (par exemple des psychologues, des sexologues, des psychoéducateurs et psychoéducatrices ou encore des

⁹ Autisme Montérégie, *préc.*, note 5, p. 18.

¹⁰ Département de la santé et ministère de la justice du Royaume-Uni, *préc.*, note 8, p. 33.

¹¹ *Ibid.*

¹² Autisme Montérégie, *préc.*, note 5, p. 46. Voir aussi *Code de déontologie des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 3.1, art. 20 et 60 et ss.

¹³ *Code de déontologie des avocats, préc.*, note 12, art. 20.

travailleurs sociaux ou travailleuses sociales). Pour ce faire, il est essentiel de vous entourer d'un réseau fiable sur lequel vous pouvez compter.

En somme, travailler avec une clientèle neurodivergente exige sensibilité, flexibilité et rigueur. Pour s'assurer de la compréhension de vos conseils par cette dernière, prenez le temps d'expliquer et de reformuler vos propos sans infantiliser la personne. Votre mission : l'aider à prendre des décisions éclairées dans son dossier, décisions qui lui reviennent.

C'est dans ce respect de la diversité que se bâtit une relation professionnelle de confiance qui contribue à prévenir des poursuites en responsabilité professionnelle.

Ressources additionnelles :

Autisme Montréal, Autistes et non-autistes – Mieux se comprendre, version révisée 2023, en ligne : <https://www.autismemontreal.org/images/Publications/guide-autistes-et-non-autistes-2023.pdf>.

Site Internet du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), en ligne : <https://cremis.ca/>.

Site Internet de l'Association québécoise des neuropsychologues, en ligne : <https://aqnp.ca/documentation/developpemental/le-spectre-autistique/>.

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick et le Ministère de la sécurité publique Services aux victimes, Voyons voir... Un guide du système de justice pénale, 2e éd., 2012, en ligne : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2023/04/Justice-DITSA-Ressource-1-VoyonsVoir.pdf>.

Département de la santé et ministère de la justice du Royaume-Uni, Positive Practice – Positive Outcomes : A Handbook for professionals in the Criminal Justice System working with Offenders with Learning Disabilities , 2011, en ligne : https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2023/04/Justice_DITSA_Ressource_11_Handbook-for-Professionals-in-the-Criminal-Justice-System-Working-with-Offenders-with-Learning-Disabilities-.pdf.

Clinique Autisme & Asperger de Montréal.